PRIX D'ARCHITECTURE
2021 - 2022

Règlement du concours

Organisé par

FB 42 FIBOIS LOIRE

En partenariat avec

Saint Didier sur Rochefort

Loire Forez Agglo

EPORA Établissement public foncier Au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Loire Le Département

Table des matières

Prix d'architecture 2021 – 2022 4

Qu'est-ce que le concours Fibois 42 ? 4

8ème édition de ce concours autour du matériau bois 4

Une collaboration avec le territoire ligérien 4

Un prix à 3 dimensions 4

Le bois, matériau de construction du XXIème siècle 4

Sujets Fibois 42 et !mpact compatibles 5

Comment participer aux 2 concours ? 5

Objet du concours 6

Contexte 6

Opportunités pour la commune 7

Enjeux autour de la parcelle AN 49 8

Contraintes du concours 9

Souhaits d'aménagement de la mairie 9

Contraintes techniques Fibois 42 9

Règlement du concours 10

Candidats 10

Inscriptions 10

Résumé de la méthode 11

Calendrier et rendus 12

Prix 13

Jury 13

Constitution des dossiers 14

PHASE 1 - Pré-dossiers, à rendre pour le lundi 10 janvier minuit : 14

PHASE 2 - Dossiers à rendre pour le mardi 28 mars 14

Envoi des dossiers 15

Maquette 15

Critères de jugement 16

Principe de notation du jury et pré-jury 16

Eléments remis à chaque équipe 17

Avis de concours 18

Anonymat et identification 18

Propriété des documents / Restitution 18

Visite du site 19

Rappel des précédents thèmes et sujets lauréats 20

Prix d'architecture 2021 – 2022

Fibois 42

Qu'est-ce que le concours Fibois 42 ?

Le prix d'architecture 2021 - 2022 est la huitième édition d'un concours d'idées organisé par Fibois 42 dont l'un des objectifs essentiels est, par l'originalité et la diversité des réponses, de stimuler la réflexion sur le devenir de notre territoire, de la cité, de la planète.

8ème édition de ce concours autour du matériau bois

C'est la huitième édition d'un concours biennal, réservé aux étudiants des Ecoles d'Architecture, d'Ingénieurs, de Design, d'urbanisme, etc. de la Région Auvergne Rhône-Alpes, mais aussi de la France entière et même d'ailleurs ! Fibois 42, l'interprofession de le filière forêt-bois du département de la Loire, souhaite, par le développement de la filière bois et plus particulièrement par l'intégration forte et volontaire du bois dans la construction, montrer que ce matériau a aujourd'hui toute sa place dans la création architecturale contemporaine.

Une collaboration avec le territoire ligérien

Dans le cadre de ce concours Fibois 42 s'attache aussi à travailler avec son territoire, à impliquer les collectivités dans cette démarche de meilleure utilisation du matériau bois. C'est ainsi que chaque sujet se veut être l'occasion de montrer concrètement le potentiel du matériau dans un projet fictif, mais qui pourrait voir le jour à l'avenir, idéalement inspiré des propositions des étudiants. Pour cette édition, la collaboration de fait avec la commune de St-Didier-sur-Rochefort.

Un prix à 3 dimensions

Le prix du concours s'articule de 3 façons :

- Le prix Fibois 42 – prix d'origine du concours d'architecture
- Le prix des internautes, après concours en ligne
- Le prix des cailloutés, le prix des habitants du village de St-Didier-sur-Rochefort

Le prix Fibois 42 est constitué d'une dotation de **5000€,** qui sera répartie entre les 3 lauréats du concours *(plus de détails page 13.)*

Le bois, matériau de construction du XXIème siècle

Le bois, matériau de construction du XXIème siècle, soutient largement la comparaison avec les autres matériaux, tant en termes de résistance, de performances physiques qu'en terme de longévité. Ecologique, technologique et esthétique, il donne sa dimension humaine et actuelle à l'architecture.

Les exigences actuelles en termes de développement durable (règlementations thermiques, bâtiments à haute performance énergétique…), la recherche permanente de confort dans les nouvelles

constructions et les divers aménagements immobiliers, font du bois « le matériau durable » par excellence. En effet, c'est une des rares matières premières renouvelables : dès sa croissance, alors qu'il ne consomme aucune énergie fossile, il stocke déjà le gaz carbonique et rejette de l'oxygène, participant ainsi activement à la lutte contre l'effet de serre. Il est également facilement recyclable, et ce, plusieurs fois au cours de sa vie, ou plutôt de ses nombreuses vies. Economiquement parlant, il génère une activité créatrice de richesse sur l'ensemble de la filière, le tout en circuits courts, dans une démarche d'activité des territoires, non délocalisable. Enfin, le travail du bois permet de maintenir des savoir-faire ancestraux et la transmission de valeurs fortes entre les hommes.

Le bois fait partie des matériaux biosourcés, largement plébiscités aujourd'hui pour construire durablement, de façon performante, tout en ayant le moins d'impact sur l'environnement. C'est un des grands enjeux de notre société, et l'un des objectifs du monde de la construction. En ce sens, ce sont des méthodes et process à revoir, à imaginer, pour des constructions optimisées concernant les matériaux, leurs origines, les techniques, etc … Pour tendre vers des réalisations plus frugales, et respectueuses de ce que la planète peut nous offrir.

C'est ainsi que pour cette 8ème édition, le Prix d'architecture Fibois 42 s'associe avec le concours !mpact.

Sujets Fibois 42 et !mpact compatibles

Le concours !mpact est un concours étudiant qui défend **une approche sobre et engagée de l'architecture**, en lien avec des matières frugales, pour les étudiants en école d'architecture et du paysage.

Initialement nommé "Bâtiment Biosourcé", le concours d'architecture !MPACT couvre désormais **une approche « sobre et engagée » de l'architecture**, en lien avec des matières « frugales » comme les bioressources, la terre crue ou encore la pierre.
Il s'inspire par ailleurs du Manifeste pour une Frugalité Heureuse et Créative, qui encourage les acteurs du bâtiment à une **démarche frugale, en énergie, en matière, en technicité et pour le territoire**.

Plus de détails sur le fonctionnement du concours en annexe et sur le site : https://www.concoursimpact.org/

Comment participer aux 2 concours ?

Le sujet du prix d'architecture Fibois 42 est compatible avec le concours !mpact. Ainsi, le travail réalisé pourra être valorisé aux 2 concours, mais nécessitera néanmoins 2 inscriptions différentes, sur les sites respectifs des organisateurs, et potentiellement un travail complémentaire ou d'adaptation du projet.

Objet du concours

Le sujet de la 8ème édition est le suivant :

Aménagement d'un éco-lieu en zone rurale

Contexte

La commune de St-Didier-sur-Rochefort est une commune rurale du département de la Loire, de 420 habitants, répartis entre un centre bourg et 45 hameaux, le tout sur 22km². Située dans les Monts du Forez, elle fait partie de Loire Forez Agglomération, et est l'une des 87 communes qui la composent. Comme de nombreux villages du territoire, St-Didier est marqué par une activité agricole et forestière importantes.

Anciennement très commercant, le centre-bourg dispose aujourd'hui d'une boulangerie, d'un bar restaurant, qui propose aussi des chambres d'hôtels et un espace de coworking, et d'un salon de coiffure. On retrouve également la présence d'un petit marché les jeudis soirs et dimanches matins, et le passage d'un épicier ambulant. Au-delà des commerces, le bourg se voit doté d'une école d'une cinquantaine d'élèves, centre du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) avec les communes de La-Valla-sur-Rochefort, La-Côte-en-Couzan et Vêtre-sur-Anzon, d'un EHPAD de 27 lits, d'une communauté thérapeutique, et d'un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile).

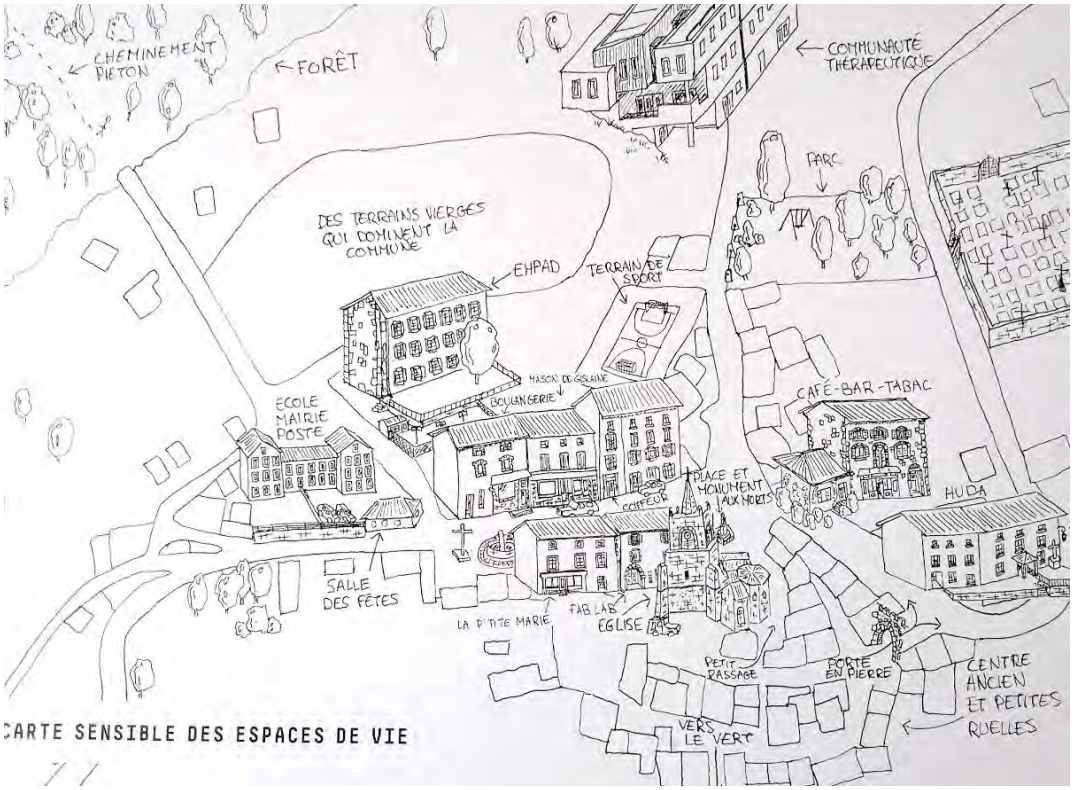

Problématiques du centre-bourg

Malgré une activité certaine pour un village de cette taille, le centre-bourg est néanmoins en proie à une **problématique de vacance immobilière**. En effet, nombre de résidences sont innocupées tout ou partie de l'année. L'enjeu pour la municipalité est donc de redynamiser ce centre-bourg au fort potentiel.

En ce sens, elle est inscrite dans une démarche de travail de longue date aux côtés de Loire Forez Agglomération, qui a permis d'établir une note d'enjeux il y a quelques années. S'en est suivi l'accompagnement du collectif De l'Aire en 2020/2021, pour inventer, aux côtés des habitants « le St-Didier de nos rêves », et ainsi, envisager différentes pistes d'actions.

Par ailleurs, profitant d'une dynamique démographique favorable et d'un engouement du monde urbain pour la ruralité, la commune est également sollicitée sur ses capacités de logements, en locatifs et en construction, largement insuffisantes aujourd'hui.

Opportunités pour la commune

Dans ce contexte général, **différentes opportunités foncières** se sont vues proposées à l'équipe municipale actuelle dans le bourg ou à proximité immédiate:

- La vente d'une petite maison à proximité immédiate du bar-restaurant, qui permettrait d'envisager une extension de ce dernier, en salle de restauration ou en offre locative.
- La vente de 2 maisons dans le bourg :
    - Une maison dont l'avenir est à étudier, dans la rue principale, disposant de 2 anciennes vitrines, d'un atelier et d'un jardin. Une étude urbaine est en cours de réflexion avec l'EPORA pour réfléchir au projet idéal qui pourrait s'envisager éventuellement autour d'une future boulangerie/épicerie.
    - Une maison qui pourrait être détruite pour redonner de l'espace dans le bourg, et qui pourrait être remplacée par une place, ou un parking.

- La vente d'une grande parcelle de terrain de plus de 1 hectare en zone constructible juste au-dessus du bourg.

Enjeux autour de la parcelle AN 49

La parcelle AN 49 est une parcelle de 10169 m², juste au-dessus du bourg. Anciennement boisée, les propriétaires ont coupé les bois, mais ne pouvaient pas replanter car étant trop proche des habitations. Ils sont donc vendeurs de cette parcelle.

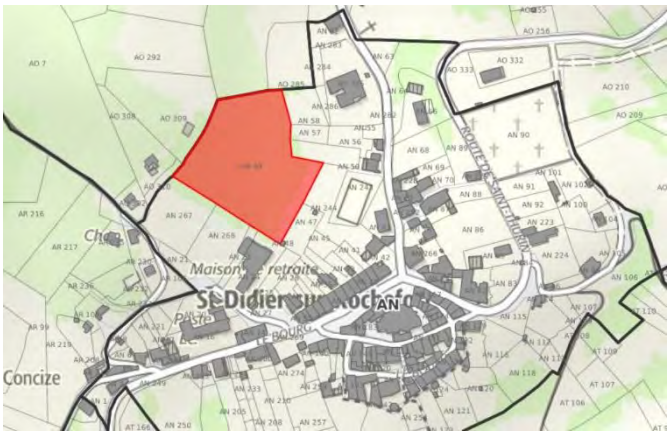

La municipalité souhaite l'acquérir pour plusieurs raisons :

- Cette parcelle est constructible et domine le bourg. La municipalité souhaite donc pouvoir garder la main sur ce parcellaire qui pourrait, selon sa potentielle destination finale :
    - Dénaturer le bourg et l'image du village
    - Déséquilibrer la dynamique du bourg, car la parcelle étant presque aussi grande que le bourg existant, le risque serait de créer un espace de vie au-dessus du village, et entretenir la vacance dans le centre.
- La municipalité est régulièrement sollicitée pour de l'offre locative ou de terrain constructible. Il y a un vrai besoin de logements, à la fois pour de jeunes couples, comme potentiellement pour des séniors valides et autonomes qui ne souhaitent plus rester dans de grandes maisons isolées dans les hameaux.

Destination de la parcelle

La municipalité sait pourquoi elle souhaite acquérir cette parcelle :

- préserver le bourg et avoir la main sur les potentielles constructions
- proposer une offre immobilière locative ou à l'achat
- poursuivre la dynamisation du bourg et du village sans déséquilibrer l'existant

Néanmoins, elle ne sait pas comment faire et quelles seraient les meilleures solutions. Sachant que dans ses valeurs, la municipalité est attachée à la protection de l'environnement et a à cœur de proposer des aménagements qui protègent au maximum les écosystèmes, l'aménagement du site se voudrait le plus responsable possible. Enfin, une partie de cette parcelle intéresse également l'EPHAD qui a un projet d'agrandissement de sa structure. Une partie leur serait à l'avenir revendue, mais un travail commun sur l'aménagement cohérent du site est souhaité.

Contraintes du concours

Pour cette édition, 2 structures viennent définir des contraintes de réalisations des projets : Fibois 42 et la commune de St-Didier-sur-Rochefort.

Souhaits d'aménagement de la mairie

PROPOSER

- L'aménagement de la parcelle AN49
- De l'offre résidentielle en locatif ou à l'achat : du T1 au T4, voire petites maisons
- Une extension de l'EHPAD : passage de 27 lits à 51 lits.
- Imaginer un cheminement piéton qui fasse une boucle avec le bourg
- Réfléchir à des espaces collectifs (jardins, vergers, ateliers, …)
  NB : toutes les constructions doivent être envisagées exclusivement sur la parcelle, mais les connexions peuvent être envisagées de façon plus globale, à l'échelle du bourg.

NE PAS

- Dénaturer le bourg et l'image du village
- Déséquilibrer la dynamique du bourg, car la parcelle étant presque aussi grande que le bourg existant, le risque serait de créer un espace de vie au-dessus du village, et entretenir la vacance dans le centre.

CONTRAINTES

- Intégration paysagère
- Optimisation de l'artificialisation des sols, préservation de la biodiversité
- Utilisation de matériaux bio sourcés et recours au bois massif local
- Performance thermique et énergétique des logements

Contraintes techniques Fibois 42

Les candidats devront proposer un projet de construction ou de réhabilitation intégrant les notions de sobriété et de frugalité citées dans le Manifeste pour une Frugalité heureuse et créative :

- L'énergie : conception bioclimatique, permettant de réduire au strict minimum les consommations d'énergie, tout en assurant un confort accru ;
- La matière : intégration de matières renouvelables, peu transformées et/ou disponibles localement comme les matériaux biosourcés, la terre crue ou encore la pierre naturelle

⇨ **Bois et bois massif au maximum !**

- La technicité : recours à des techniques pertinentes et adaptées, non polluantes ni gaspilleuses, comme des appareils faciles à réparer, à recycler et à réemployer ;
- Le territoire : attention particulière portée au contexte (urbain ou rural) du projet, aux cultures, aux lieux et aux ressources locales (air, sols, eaux, biodiversité, etc.)

⇨ **Une attention particulière sera portée sur l'utilisation de bois local et de l'essence sapin**

S'agissant des matériaux biosourcés, le projet devra également répondre aux critères du **niveau 3 du label « bâtiment biosourcé »**, avec au moins une part de **50% de bois**.

Règlement du concours

Candidats

Satisfaite des propositions réalisées lors des dernières éditions, Fibois 42 maintient et encourage l'association des étudiants en design et en urbanisme aux équipes d'étudiants en écoles d'architecture et en écoles d'ingénieurs.

- Le concours est destiné aux étudiants* des écoles d'architecture, d'ingénieurs, de design, d'urbanisme, etc… nationales ou internationales.
- Les équipes seront composées de 2 - au minimum - à 4 étudiants au maximum, chaque équipe comprenant au moins un étudiant architecte, et idéalement un étudiant de formation technique (BTS, licence, ingénieur, etc…). L'association à un étudiant en design ou en urbanisme sera un plus ainsi que celle d'un étudiant en BTS SCBH (Systèmes Constructifs Bois et Habitat). La multi-compétence des équipes sera valorisée dans l'analyse du travail réalisé.
- L'inscription est gratuite.

* Sur justification d'une carte étudiante de l'année scolaire en cours valide.

Inscriptions

Date d'inscription au concours : du 18 octobre 2021 au 3 janvier 2022 – mais inscription recommandée avant le 10 décembre 2021. Chaque équipe doit s'inscrire **sous un nom d'équipe garantissant l'anonymat.**

Possibilité de rendre un projet jusqu'à la date limite du 1er rendu, soit jusqu'au 9 janvier minuit, mais sans garantie pour l'organisateur d'avoir fourni l'ensemble des éléments techniques qu'auront pu recevoir les équipes inscrites dans les temps.

Chaque équipe, avec un chef de file désigné, doit s'inscrire en ligne sur le site internet de Fibois 42 https://www.fibois42.org/.

Dès réception et après vérification de la conformité, l'inscription sera notifiée aux candidats, le programme et les documents annexes leur seront adressés. Ils pourront dès lors entamer leurs travaux.

Dans un souci d'équité, la réponse à toute question posée par l'une des équipes précédemment à la remise des projets sera communiquée à l'ensemble des équipes.

Résumé de la méthode

! Le prix d'architecture se déroulera en 2 phases !

Phase 1 : 1er rendu par les étudiants, pré-sélection de 10 équipes à partir de leurs dossiers, qui poursuivront le concours

Phase 2 : 2ème rendu par les 10 équipes sélectionnées en phase 1, sélection des lauréats sur :

- Dossier
- Panneau format kakémono
- Maquette

Calendrier et rendus

Phase 1

Lundi 18 octobre : ouverture des inscriptions

Vendredi 10 décembre 2021, midi :

Date limite pour poser des questions sur le prix d'architecture. Les réponses seront données avant le vendredi 17 décembre. Dans un souci d'équité, la réponse à toute question posée par l'une des équipes sera communiquée à l'ensemble des équipes.

Questions à envoyer à l'adresse : m.condamin@fibois42.org

Lundi 3 minuit : date limite d'inscriptions au concours *(mais possibilité de rendre un projet jusqu'au 9, sans inscription au préalable, sous condition d'exigibilité de l'équipe, et sans garantie pour l'organisateur d'avoir fourni l'ensemble des éléments techniques qu'auront pu recevoir les équipes inscrites dans les temps)*.

Lundi 10 janvier 2022, minuit : Rendu par mail des dossiers de présélection

Jury n°1

Du 10 au 16 janvier 2022 : Etude des dossiers par les membres du jury et présélection d'une dizaine de projets.

Phase 2

Mercredi 19 janvier 2022 : Annonce des groupes présélectionnés qui poursuivront leurs projets en 2ème phase.

Lundi 28 mars 2022, 17h : Rendu des dossiers finaux et de la maquette, uniquement pour les équipes présélectionnées à l'issue de la 1ère phase.

Jury n°2

Semaine du 4 au 8 Avril 2022 : Réunion du jury

Communication et remise des prix

Du 11 avril au 8 mai 2022 : Concours des internautes sur le Facebook de Fibois 42

8 mai : Vernissage de l'exposition des maquettes à St-Didier *(sous réserve de modifications de planning)*

Du 8 mai au 8 juin : Exposition des maquettes à St-Didier et Concours des cailloutés

17 juin : Remise des prix : prix Fibois 42, prix des internautes et prix des cailloutés

Prix

3 catégories de prix seront décernées :

- Le **prix du jury**, qui se sera réuni début avril. La dotation sera d'une valeur de 5000 €, répartie entre les 3 ou 4 premiers en fonction du classement final et à la libre appréciation du jury. Les équipes non lauréates ayant remis un projet, dont une maquette, recevront un dédommagement. L'ensemble des équipes transmettra alors un RIB à Fibois 42 afin de recevoir soit leur prix, soit leur dédommagement (1 RIB par équipe).

- Le **prix des internautes,** suite au concours qui sera lancé sur la page Facebook de Fibois 42 du 11 avril au 8 mai 2022. L'équipe récompensée sera celle qui aura reçu le plus de votes des internautes.

- Les **prix des « cailloutés »,** c'est-à-dire, le prix remis par la commune de St-Didier-sur-Rochefort, après le vote de ses habitants les « cailloutés », à l'occasion de l'exposition des maquettes dans le village qui se tiendra du 8 mai au 8 juin.

Ces 3 prix seront remis à l'occasion de l'assemblée générale de Fibois 42 qui se tiendra à St-Didier-sur-Rochefort.

L'ensemble des maquettes seront exposées :

- Sur la commune de St-Didier-sur-Rochefort, de la date de vernissage de l'exposition (en mai) à la fin du mois d'août.
  D'autres expositions futures, encore non définies, peuvent être envisagées. Les équipes seront alors prévenues.

Les résultats du concours et les projets les plus intéressants pourront être présentés dans la presse. Les projets primés feront l'objet d'une publication sur le site internet et sur la page Facebook de Fibois 42, comme sur la page Facebook de la commune de St-Didier-sur-Rochefort.

Jury

Les membres du jury seront choisis pour leur sensibilité au bois et/ou leur connaissance du site du projet. Le jury sera composé de 8 à 12 personnes environ, et comprendra au moins : un président de jury, un architecte, un ingénieur bois, un charpentier, un représentant de Fibois 42, un représentant de la maîtrise d'ouvrage, un élu du territoire concerné. La liste des membres du jury sera communiquée courant décembre.

Le jury désigne les lauréats et répartit les prix suivant l'ordre établi des lauréats et la qualité des projets. Il est souverain dans son choix.

Constitution des dossiers

PHASE 1 - Pré-dossiers, à rendre pour le lundi 10 janvier minuit :

1. un résumé de projet, format A4, composé au maximum de 4 pages recto rendant compte de la démarche du projet, de l'esthétique recherchée, des principes constructifs, du parti architectural, etc.

2. 1 planche au format A1 (avec plan de masse, planche fonctionnelle et perspectives).

Les documents seront envoyés en **format .pdf** à l'adresse : m.condamin@fibois42.org.

Aucun autre élément ne sera accepté.

Les documents remis doivent être **anonymes** pour présentation au jury.

PHASE 2 - Dossiers à rendre pour le mardi 28 mars

(Uniquement pour les équipes présélectionnées auparavant)

1. 1 planche au format A1 (avec plan de masse, planche fonctionnelle et perspectives)*.

2. Un résumé de projet, format A4, composé au maximum de 4 pages recto rendant compte de la démarche du projet, de l'esthétique recherchée, des principes constructifs, du parti architectural, etc. *

3. Un carnet annexé au résumé A4 (note descriptive et explicative) : 30 pages maximum*

4. Une maquette permettant d'apprécier l'intégration du projet dans l'espace et l'ensemble des détails techniques et esthétiques (voir détails ci-après).

5. Une photo de la maquette, qui sera utilisée pour le prix des internautes.

*uniquement sur fichier informatique (par mail, ou par courrier sur CD ou DVD, format jpeg ou pdf pour PC et format pdf haute définition pour imprimeur), nous nous chargerons de l'impression des toiles.

Les images, croquis, etc. devront être de très bonne définition (300 dpi) pour impression ultérieure.

Attention, l'ensemble des rendus doivent être anonymes !

Envoi des dossiers

Les dossiers seront adressés à Fibois 42 **avant le :**

- 10 janvier 2022, minuit, pour les pré-dossiers, à envoyer par e-mail à envoyer à Fibois 42 à l'adresse : m.condamin@fibois42.org.

- 28 mars 2022, 17 heures, pour les dossiers finaux et maquettes *(uniquement pour les équipes sélectionnées en phase 1).*
    - Les dossiers, planche A1 et une photo de la maquette, le tout en format numérique, seront à envoyer à Fibois 42 à l'adresse : m.condamin@fibois42.org.
    - Les maquettes seront à envoyer:
      Mairie de St-Didier-sur-Rochefort
      1, montée du Champ de Foire
      42111 SAINT-DIDIER-SUR-ROCHEFORT

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets et/ou arrivés hors délai. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets et seront déchargés de toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents envoyés.

Maquette

L'échelle sera transmise ultérieurement, à l'issue de la sélection du 1er jury. Fibois 42 étudie la possibilité de faire réaliser une maquette support, permettant d'intégrer les maquettes des projets au contexte général. Néanmoins, les maquettes devraient être d'une échelle comprise entre le 1/200ème et le 1/500ème.

Une indemnité de minimum 150€ sera accordée à chaque équipe ayant été sélectionnée pour la seconde partie du prix d'architecture, **et** ayant réalisé une maquette.

Critères de jugement

- Le respect du programme, la prise en compte des exigences et contraintes des 2 structures partenaires.

- La qualité et l'innovation architecturale du projet, mettant en avant les 4 thématiques du Manifeste pour une Frugalité Heureuse : énergie, matière, technicité et territoire ; la pertinence des solutions constructives proposées au regard de critères environnementaux de conception générale et de la qualité d'usage ;

- La capacité du projet à utiliser et à valoriser un maximum de bois et de matériaux biosourcés pour la réalisation de l'ouvrage, tout en optimisant les matériaux, leurs origines, leur mixité, les techniques de construction **=> Obligation d'utiliser du bois à 50%**

- La recherche de performance énergétique des bâtiments et une approche de leur analyse de cycle de vie : le respect des critères du niveau 3 du label « bâtiment biosourcé » et l'utilisation des matériaux biosourcés de façon pertinente ;

- L'intégration, la protection et la valorisation du site.

- La performance technique, la faisabilité : la reproductibilité et la massification possible du projet présenté, ou de certaines de ses composantes ;

- L'intégration de la dimension sociologique du projet : la qualité de vie recherchée, l'usage du lieu, le vivre ensemble, etc…

- L'évidence du travail en commun de l'équipe pluridisciplinaire.

Principe de notation du jury et pré-jury

Justesse et qualité de l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés	20 points
Performance énergétique et ACV *(Analyse de Cycle de Vie)* du projet	20 points
Insertion dans le site et qualité du plan masse	15 points
Faisabilité technique, reproductibilité	15 points
Respect du manifeste pour la frugalité heureuse	10 points
Intégration de la dimension sociologique du projet	10 points
Equilibre des compétences pluridisciplinaires de l'équipe	10 points
TOTAL	100 points

Eléments remis à chaque équipe

Chaque équipe aura à disposition un ensemble d'éléments lui permettant de travailler son projet, répartis dans différents dossiers :

- Eléments techniques Fibois 42
    - Règlement du concours
    - Cahier des charges : permettant de savoir comment lire l'ensemble des autres dossiers d'annexes, dans quel ordre, afin de mieux appréhender le contexte de la commune de St-Didier-sur-Rochefort, dans lequel s'inscrit ce travail.

- Eléments techniques Mairie – urbanisme
    - Carte communale – fichier pdf global
    - Carte communale – liens web pour consultation en ligne
    - Plans de zonage
    - Plan des réseaux eaux pluviales et eaux usées
    - Photos aériennes
    - Informations topographiques et urbanistiques de la commune
    - Fiche information parcelle AN 89
    - Projet de mandat initial / 2020
    - Aménagements du bourg - projets actuels

- LFA - revitalisation du centre bourg
    - Etude EPURES 2018
    - Note de pré-résidence
    - Appel à candidature artistique

- De l'Aire
    - Flyer St-Didier – février 2021
    - Atlas sensible, cartos De l'Aire
    - Retour de qq cartes postales
    - CR Bilan avec la mairie février 2021
    - Journal de bord post résidences
    - Captations sonores
    - Un dossier avec documents de travail sur la vacance immobilière
    - Un dossier avec documents pour inspirations d'aménagements.

- EHPAD
    - Un courrier du président parlant du projet d'extension

- Dossier photos - repérage

Avis de concours

L'annonce du concours est diffusée par affichage dans les Ecoles d'architecture, d'ingénieurs et de design d'Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que sur internet. Le règlement du concours et les informations pratiques pour y participer figurent sur le site internet et au secrétariat de Fibois 42.

Anonymat et identification

Pour garantir l'anonymat dans le jugement du concours, aucun des rendus des 2 phases ne doivent être signés du nom de leurs auteurs.

Chaque équipe doit s'inscrire **sous un nom d'équipe** qui ne doit avoir aucune référence géographique, ni aucune référence aux noms de familles des participants, ou aux noms des écoles. Le nom ne doit en aucun cas permettre de reconnaître les membres de l'équipe.

Les différents documents peuvent être annotés seulement et uniquement à partir de ces noms d'équipe.

Propriété des documents / Restitution

Les équipes gardent l'entière propriété de leur création.

Les organisateurs se réservent le droit d'exposition et de publication en utilisant les documents et maquettes fournis par les candidats. Ils s'engagent à faire figurer les noms et qualité des membres de l'équipe. Pour ces raisons, l'organisateur se réserve la possibilité de conserver les projets pendant une durée d'environ 1 an.

Visite du site

Le site étant sur un espace privé, mais sans accès limité, il est possible de le « visiter » et d'appréhender les lieux en venant sur place. Il est conseillé néanmoins de prévenir Fibois 42 **et** la mairie en amont d'un déplacement sur place par mail à m.condamin@fibois42.org **et** secretariat.mairie@stdidier.fr

Adresse : Le bourg – 42111 St-Didier-sur-Rochefort

Coordonnées GPS **:** 45.794360, 3.843249

Pour vous situer :

Pour atteindre la parcelle :

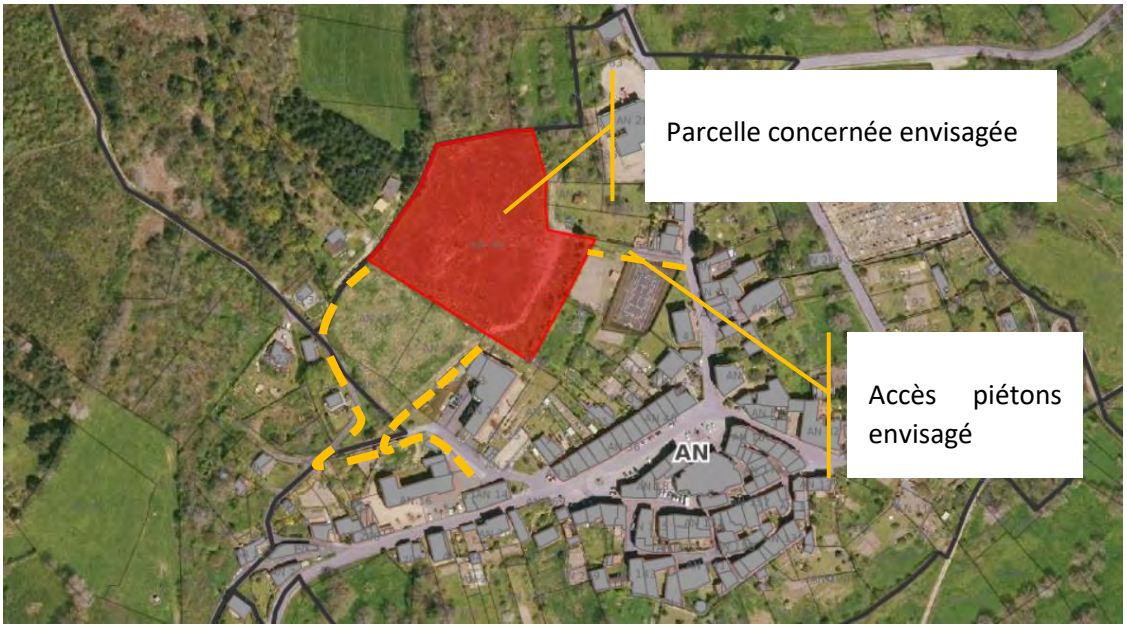

Un dossier de photos ainsi qu'un plan de repérage vous est fourni afin de pouvoir mieux appréhender les lieux.

Rappel des précédents thèmes et sujets lauréats

- Première session : « Base nautique à vocation touristique », à Roanne.

- Deuxième session : « Structures d'accueil pour primates et fauves » à Saint Martin la Plaine. Ce projet a été réalisé.

- Troisième session : « Logements collectifs en bois en milieu urbain » à Saint Héand. Ce projet a été réalisé.

- Quatrième session : « Tour en bois de grande hauteur » à Saint-Etienne.

- Cinquième session : « Passerelle urbaine en bois » à Saint-Etienne

- Sixième session : Une tour d'observation panoramique en bois dans le Roannais

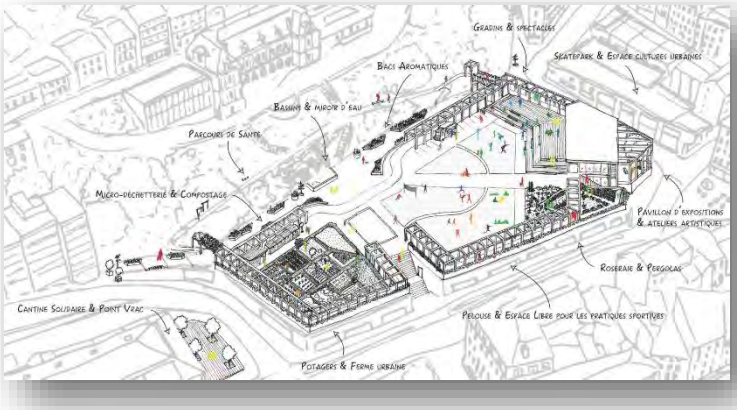

- Septième session : Une toiture active pour le parking des Ursules à St-Etienne